

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11

L'an deux mil vingt, le **vingt trois mai à 11 heures**,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la salle Multi Activités,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 18 /05/2020

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent excusé : M JACOMET M. qui a donné procuration à Mr PESCE André.

Objet: définition du nombre d'adjoints à élire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Par conséquent, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents, devoir procéder à l'élection de **trois** adjoints.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/05/2020 004-210400909-20200523-DE_2020_018-DE